

Les frais du PER PREFON RETRAITE au 1^{er} janvier 2026

Montant minima du versement initial : 21,50 €

Frais d'adhésion à l'association Préfon ayant souscrit le contrat : 0 €

Frais annuels

Frais de gestion du plan 0,70% maximum de l'encours des provisions techniques et 2% des produits financiers des actifs, nets de charges financières, détenus en représentation de la Provision Technique Spéciale (PTS).
Ces frais sont prélevés sur l'encours du contrat.

Frais des supports non applicable
Support fonds euros non applicable
Support unités de compte non applicable
Support Eurocroissance non applicable
Gestion pilotée par horizon non applicable

Frais de gestion des fonds

1/ Gestion libre

Fonds d'actions (moyenne) non applicable
Dont taux de rétrocession de commissions non applicable
Fonds d'obligations (moyenne) non applicable
Dont taux de rétrocession de commissions non applicable
Fonds immobiliers (moyenne) non applicable
Dont taux de rétrocession de commissions non applicable
Fonds diversifiés (moyenne) non applicable
Dont taux de rétrocession de commissions non applicable

2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)

Profil prudent (moyenne) non applicable
Dont taux de rétrocession de commissions non applicable
Profil équilibré (moyenne) non applicable
Dont taux de rétrocession de commissions non applicable
Profil dynamique (moyenne) non applicable
Dont taux de rétrocession de commissions non applicable

Autres frais annuels

Frais forfaitaires Sans objet
Frais proportionnels Sans objet

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement 1,00 %
Frais de changement de modes de gestion non applicable
Frais d'arbitrage non applicable
Proportionnels ou forfaitaires non applicable
Nombre d'arbitrages gratuits par an non applicable
Frais de transfert sortant vers un autre produit 1% les 5 premières années
0% au-delà de 5 ans de détention
Frais sur les versements de rente 0%
Frais de rachat Non applicable

Le PER (ou régime) Préfon-Retraite est un contrat d'assurance de groupe, régime régi par les articles L.441- 1 et suivants du Code des assurances dont l'objet est l'acquisition et la jouissance de droits viagers personnels ou le versement d'un capital, payable aux affiliés (dispositif éligible au PER). Il est souscrit par la Caisse nationale de prévoyance de la fonction publique (Préfon) association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son siège social au 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris. L'objet social de l'association est d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite ; d'assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés ; de veiller au respect des valeurs des organisations syndicales fondatrices de solidarité, de progrès social et d'égalité dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables.

Il est distribué par la S.A.S Préfon-Distribution au capital social de 200 000 € entièrement libéré. 794 053 629 R.C.S. Paris immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13008416 et ayant son siège social au 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris. Préfon Distribution propose aux agents publics, anciens agents publics et à leurs conjoints le régime de retraite Préfon-Retraite particulièrement conçu pour répondre à leurs attentes et spécificités, IDU REP Papiers FR233559_03CGPN.

Il est souscrit auprès de CNP Retraite, Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le code des assurances, ayant son siège social : 4 promenade Coeur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux, 892 347 501 RCS Nanterre, S.A au capital de 50 039 269 euros entièrement libéré, IDU EMP FR231782_01ZWUC. CNP Retraite est réassuré pour le régime Préfon-Retraite par Axa et Allianz.

Retrouvez toutes les informations règlementaires <https://www.prefon.asso.fr/nos-publications/l-information-reglementaire-du-regime/> ou bien <https://www.prefon.fr/ma-retraite-de-fonctionnaire/la-solution-prefon-retraite.html>